

Le travail en toute légalité renforce les petits exploitants forestiers

De Meindert Brouwer

En République démocratique du Congo, la transition entre l'exploitation forestière à petite échelle illégale et l'exploitation légale progresse, pour le bénéfice des exploitants comme de l'État.

Aux alentours de la ville de Kisangani dans l'est du pays, de plus en plus d'exploitants artisanaux sortent de la pénombre de l'économie informelle, afin d'obtenir un statut légal et de payer des impôts. En agissant de la sorte, ils prennent leur propre sort en main et contribuent au fonctionnement du pays, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de vie des communautés locales. Alphonse Maindo (52), professeur en sciences politiques de l'Université de Kisangani et directeur

de l'ONG Tropenbos RDC, est un pionnier de la transition entre l'illégalité et la légalité dans le domaine de la foresterie artisanale, dans la région autour Kisangani.

Maindo, lauréat du Prix Claude Ake Memorial Award de l'Africa-America Institute et de l'African Studies Association aux États-Unis, qui récompense des jeunes chercheurs exceptionnels, est convaincu de la direction que prend ce processus : « Travailler de façon formelle et légale est nécessaire et obligatoire. C'est une condition pour une bonne gouvernance des forêts. Un emploi formel signifie que l'État percevra des recettes fiscales et que les exploitants forestiers respectent les lois (forestières). Le paiement des impôts permet au pays de fonctionner comme il se doit, pour le bénéfice de tous, à condition d'avoir une bonne gouvernance des institutions publiques. Les citoyens qui paient des impôts à l'État peuvent réclamer haut et fort une responsabilité accrue des fonctionnaires et des dirigeants de l'État. » « Au contraire, travailler de façon informelle implique une perte de revenus pour l'État », poursuit-il. « Si vous travaillez de façon informelle, vous ne payez pas d'impôts. Vous n'êtes pas enregistré, vous n'existez pas pour l'administration du gouvernement. En fait, lorsque vous travaillez de façon illégale, vous êtes vulnérable. Un fonctionnaire peut venir vous réclamer un paiement, et vous ne pourrez pas prouver que vous avez payé. » L'aspect innovant du projet réside dans le fait que des étudiants en



Alphonse Maindo (lunettes sur chemise bleu foncé) visite des vendeurs de bois au marché central de Kisangani.



Femmes revendeuses de bois à Kisangani, province de la Tshopo, RDC.

PHOTO BONAVENTURE IBANDA, TROPENBOS RDC

foresterie et gestion des ressources naturelles de l'Université de Kisangani enseignent aux exploitants artisanaux comment gérer la forêt et comment récolter le bois de façon durable.

PERMIS Travailler légalement signifie que l'exploitant artisanal doit s'acquitter d'une redevance auprès du gouvernement, afin de couvrir l'inspection technique associée et le permis d'exploitation lui-même. Les exploitants illégaux ne prennent pas cette peine et ne paient pas ces coûts, ce qui leur permet de vendre le bois moins cher que les exploitants légaux. Par conséquent, il est difficile pour ces derniers d'être concurrentiels. Comment résoudre ce problème ? Comment les exploitants légaux peuvent-ils réaliser des profits ? Maindo explique qu'il applique trois stratégies, en collaboration avec son équipe de Tropenbos : « Tout d'abord, nous devons mettre les exploitants légaux en relation avec le marché pour un prix juste et meilleur. En second lieu, nous prônons l'application des lois pour mettre fin à la vente du bois illégal. Troisièmement, nous responsabilisons les exploitants forestiers et les incitons à la transformation pour accroître la valeur ajoutée. » Maindo : « Nous recherchons l'accès vers de meilleurs marchés, où les acheteurs sont prêts à payer plus. C'est le cas par exemple au Kenya et en Ouganda. Au Kenya,

l'exploitation des forêts naturelles est interdite. Il existe une demande croissante en bois pour la construction de maisons et de meubles. Au Kenya, vendre du bois illégal est plus difficile, ce qui ouvre des opportunités pour la vente de bois légal provenant de la RDC. En Ouganda, il y a peu de forêt et la récolte de bois est limitée. La demande existe, à un prix intéressant. Vendre du bois légal est plus facile que vendre du bois illégal en Ouganda. Les pots-de-vin coûtent cher aussi. Nous appuyons les exploitants artisanaux

« Le paiement des impôts permet au pays de fonctionner comme il se doit, pour le bénéfice de tous, à condition d'avoir une bonne gouvernance des institutions publiques. »

qui ont commencé à négocier en Afrique du Sud. Nous aidons les petits exploitants à s'organiser afin de répondre collectivement aux demandes du marché, car seuls, ils ne sont souvent pas en mesure de fournir les quantités importantes demandées par les clients. » « En second lieu », poursuit Maindo, « nous encourageons les institutions publiques en RDC à n'acheter que du bois légal, pour leurs besoins en construction ou en tables

« Nous encourageons les institutions publiques en RDC à n'acheter que du bois légal, pour leurs besoins en construction ou en tables et chaises. »

et chaises. Nous avons aussi créé trois prix. Le premier récompense le meilleur organisme administratif au niveau national et au niveau provincial : quel organisme n'a acheté que du bois légal et a sanctionné l'exploitation illégale ? Le second prix récompense le meilleur exploitant artisanal. Le troisième prix est destiné à l'association d'exploitants artisanaux qui a fourni la meilleure assistance à ses membres pour les inciter à respecter les règles en vigueur. » Maindo : « Pour éviter la faillite des petits exploitants légaux qui ne peuvent pas concurrencer les exploitants illégaux

sur le marché des produits bruts, nous encourageons la transformation des produits. Nous les formons à la transformation du bois, à la fabrication de chaises, de tables, de portes, de lits ou de bancs pour les églises ou les écoles. Ils créent ainsi plus d'emplois et valorisent leur bois. Et lorsqu'ils approvisionnent le marché de Kinshasa, par exemple, ils ne sont presque jamais confrontés aux tracasseries des fonctionnaires, contrairement à ce qui se passe lorsqu'ils fournissent de la matière première. Certains exploitants forestiers se diversifient en développant leur propre service de menuiserie ou d'autres services et biens fabriqués à partir du bois. Quelques-uns démarrent une activité agricole ou un commerce. » Maindo veut changer le fait qu'une violation de la loi n'entraîne que des amendes légères : « Tant au niveau national que provincial, nous préconisons un alourdissement des sanctions, une confiscation du bois illégal et une peine de prison pour les récidivistes. »

ÉVALUATION Je demande à Maindo comment les autorités provinciales ont réagi face au projet de Tropenbos visant à encourager la légalité des exploitants artisanaux. « Notre évaluation de l'exploitation artisanale dans la région autour de Kisangani prouve que le nombre de contribuables a augmenté considérablement en seulement quatorze mois », me répond-il avec fierté. « En août 2014, 2 % de plus de 400 exploitants artisanaux payaient des impôts. En octobre 2015, 20 % payaient des impôts et 40 % étaient reconnus comme des exploitants légaux. L'administration provinciale et le gouverneur en sont heureux. Ils nous soutiennent parce qu'ils ont constaté une augmentation des recettes fiscales. En 2020, la situation continue de s'améliorer bien que nous n'ayons pas été en mesure de mener une grande enquête. En 2019, nous avons évalué la légalité chez les exploitants forestiers artisanaux du territoire de Bafwasende (équivalent à la taille de la Suisse, ndlr). Nous avons obtenu un résultat extraordinaire, 80 % des exploitants artisanaux légalement enregistrés paient régulièrement des impôts. » Dans les années qui ont suivi, l'autonomisation des exploitants forestiers artisanaux s'est étendue à d'autres



PHOTO BONAVENTURE IBANDA, TROPENBOS RDC

Sciage artisanal du bois à Kisangani.

« Une bonne gouvernance signifie une vraie démocratie, dans laquelle les dirigeants sont tenus responsables de ce qu'ils font ou ne font pas. »

provinces. En 2020, environ 450 exploitants artisanaux de quatre provinces - Tshopo, Ituri, Haut-Uele et Mongala - travaillant tous légalement et payant des taxes, font partie d'une association de producteurs qui peut peser dans les négociations avec les autorités. J'interroge Maindo sur ce qui doit être fait pour assurer une bonne gouvernance forestière dans son pays. Sa réponse porte sur deux éléments importants : « La République démocratique du Congo a de bonnes lois et réglementations forestières. L'essentiel est le respect de ces lois et de ces réglementations. Il faut accorder de l'attention à l'éducation des fonctionnaires, au niveau national et provincial. Les fonctionnaires doivent connaître les lois et les nouvelles réglementations. Comment peuvent-ils faire appliquer la loi si leur connaissance est insuffisante ? » Maindo souligne que les fonctionnaires doivent être bien payés : « Parfois, ils sont mal rémunérés. Parfois, ils ne perçoivent aucun salaire. Certains n'ont pas été payés depuis huit ans. Ils ont besoin d'argent, alors ils font payer leurs services aux exploitants illégaux. Parfois, un fonctionnaire devient lui-même un exploitant illégal. » La boucle est bouclée. Il est important de passer d'une économie forestière informelle, sans paiement d'impôts, à une économie formelle, dans laquelle les impôts subviennent aux salaires des fonctionnaires, afin d'établir une économie durable et une stabilité sociale.

UN ENSEMBLE Avant de nous quitter, Maindo rajoute que ce n'est pas seulement cette transition, mais tout un ensemble d'éléments qu'il faut organiser efficacement : « Une bonne gouvernance signifie une vraie démocratie, dans laquelle les dirigeants sont tenus responsables de ce qu'ils font ou ne font pas. Nous avons besoin de meilleures conditions de vie. Nous avons besoin d'attirer l'attention sur ce qui ne marche pas. Nous devons rendre les citoyens et la société civile plus forts, afin qu'ils puissent s'exprimer. Nous avons donc besoin d'un renforcement des capacités, ainsi que d'une formation en matière de mobilisation, de lobbying, de défense des droits civils et de connaissance des lois et des réglementations. Pour cela, nous avons besoin d'argent. »

SATISFACTION CONCERNANT LA TRANSITION



Léon-Dehon Basango Makedjo, alors vice-gouverneur de la province de Tshopo, était très satisfait du travail de Tropenbos RDC : « Le gouvernement de la province de Tshopo est très favorable au travail de Tropenbos. Nous remercions Tropenbos, car son action a permis d'augmenter les recettes dans le secteur du bois. Nous espérons que Tropenbos élargira à d'autres zones son projet de transition entre l'exploitation forestière illégale et l'exploitation forestière légale, afin que de nombreuses personnes puissent bénéficier des avantages de cette intervention. Cependant, le gouvernement souhaite que Tropenbos examine d'autres secteurs, car le bois n'est pas la seule ressource naturelle. Similairement à l'exploitation forestière, l'exploitation minière en particulier est une activité qui affecte de nombreuses personnes et qui présente des irrégularités. En intervenant dans d'autres secteurs, tels que l'exploitation minière, Tropenbos réduira la pression humaine sur les ressources naturelles et contribuera fortement à accroître les revenus de la population. Tropenbos contribuera spécifiquement à réduire les conflits entre les individus, car les ressources naturelles sont une source de conflits, ce qui condamne notre pays à des guerres incessantes. »